

Règlement 2025

Championnat de Bretagne CLM Équipes 2025

ARTICLE 1.

Il se déroulera **le jeudi 08 mai 2025 à Sulniac (56)** sous le contrôle du Véloce Vannetais Cyclisme.

Les équipes auront à parcourir 1 tour de 16,600 km pour les U15 et U17 et 2 tours pour les U19 et être composées au maximum de 4 coureurs.

La déclaration des équipes comportant le nom des 4 titulaires, celui des éventuels remplaçants (2 max par équipe) et le nom du directeur technique de l'équipe avec son numéro de licence se fera par le biais du formulaire mis en ligne sur le site du Comité Régional.

Les clubs qui engageront 3 équipes devront respecter scrupuleusement au départ du championnat la composition de chaque équipe annoncée lors de l'inscription sur le formulaire et préciser obligatoirement équipe 1, équipe 2 et équipe 3.

Date de clôture des engagements via Cicleweb : **lundi 05 mai 2025 à 20h.**

ARTICLE 2.

La participation est limitée à **3 équipes maximum par club.**

ARTICLE 3.

Les clubs d'un même département, qui possèdent moins de 4 coureurs U15 ou U17 ou U19 Hommes et 4 U15/U17 Femmes « option Route » dans leur effectif, ont la possibilité de s'associer entre eux. Ces équipes mixtes (2 clubs minimum et 4 clubs maximum) devront courir sous les couleurs de leur Comité Départemental et une seule voiture de directeur technique sera tolérée à suivre l'équipe.

Chaque Comité départemental pourra présenter 3 équipes tout en respectant scrupuleusement les spécificités de ce règlement. Les équipes mixtes U19 sous convention du Comité Régional pourront également présenter 3 équipes à partir de l'effectif des clubs composant l'équipe.

Les clubs concernés engageront leur(s) propre(s) coureur(s). La liste justifiant la composition d'une équipe mixte départementale sera à confirmer à partir du formulaire du Comité Régional par le Comité Départemental concerné **avant le lundi 05 mai 2025 à 20h.**

ARTICLE 4.

U15/U17 - L'utilisation du vélo classique avec développement de 7,01m maximum (U15) sera de rigueur (prolongateurs et roues spécifiques non autorisés) et port du casque traditionnel (article 2.1.10 du règlement fédéral), oreillettes autorisées.

U19 - Les vélos de contre la montre sont autorisés selon la réglementation fédérale (prolongateurs, roues spécifiques, casques profilés) ainsi que les oreillettes.

ARTICLE 5.

Dans le but de compléter une équipe composée de seulement 3 U15 garçons, il est donné la possibilité d'intégrer à cette équipe 1 U15 fille. Celle-ci devra adopter le développement imposé à la catégorie garçons soit 7,01 m maximum.

Si 2 équipes d'un même club ou d'un même département sont engagées dans ce Championnat, la 1ère équipe devra être composée uniquement de U15 garçons.

Une même fille U15 ne pourra pas être engagée dans une équipe U15/U17 F et dans une équipe U15 garçons.

PROTOCOLES

Pour ces Championnats, un protocole sera établi pour les 3 meilleurs chronos de l'épreuve (équipes de clubs, équipes mixtes U19 H et équipes départementales comprises) avec attribution d'un maillot à chaque coureur composant l'équipe vainqueur (décision du CA du Comité Régional du 25/11/2017).

Titres remis :

- U15 Garçons
- U17 Garçons
- U19 Hommes
- U15 Filles+U17 Filles
- U15 Filles si 3 équipes au départ
- U19 Femmes si 3 équipes au départ

La CRCA désignera des commissaires motos qui évolueront sur l'ensemble de ces compétitions

Rappel : **Engagements via Cicleweb avant le lundi 05 mai 2025 à 20h.**

📌 Inscription de la composition de chaque équipe par le biais du formulaire ci-dessous avant le lundi 05 mai 2025 à 20h.

[!\[\]\(f1c5da15572e3e09d343161be98f508d_img.jpg\) **Formulaire de composition des équipes**](#)

[!\[\]\(235bfe13ebf007ce2eea9e689707fac7_img.jpg\) **Guide technique Championnat de Bretagne de CLM Équipes 2025**](#)